

# AVANT D'ACHETER

Comment faire un choix **ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE et DURABLE.**

- 
- 1. CRITÈRES À CONSIDÉRER DANS LES INSTALLATIONS SEPTIQUES**
  - 2. GRILLE DE COMPARAISON DES TECHNOLOGIES**
  - 3. ÉTAPES À SUIVRE POUR LA RÉALISATION DE MON PROJET**

SANS OUBLIER  
COMMENT PROFITER DU

**20%** ✓

EN CRÉDIT D'IMPÔT POUR MISE  
AUX NORMES D'INSTALLATIONS  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX  
USÉES RÉSIDENTIELLES.  
(AU QUÉBEC SEULEMENT)

# 1.

## CRITÈRES À CONSIDÉRER DANS LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Toute demande de permis de construction d'installations septiques doit avoir une étude de caractérisation du site réalisée par un technologue ou un ingénieur, dit "concepteur" dans ce marché.

Choisissez un **concepteur de confiance** avec lequel vous vous sentirez à l'aise pour discuter. Il doit comprendre vos besoins, procéder à une analyse professionnelle de la situation et vous conseiller sur toutes les options possibles.

Plus vous êtes transparent dans l'évaluation de vos besoins en eau, moins vous aurez de surprises. Quelles sont les habitudes d'utilisation de l'eau de chaque personne qui vit ou qui vivra dans la maison? (ex.: nombre de personnes dans la résidence, cycles de lessive, présence de lave-vaisselle, etc.) Travaillez-vous à la maison? Un salon de coiffure n'a pas le même effet sur la consommation d'eau qu'un bureau de comptabilité. Envisager la possibilité de futurs projets d'aménagement paysager tels qu'une piscine, une route d'accès, la construction d'un garage, etc. Voulez-vous garder les arbres?

Une fois que vous avez quelques options possibles, considérez les questions suivantes. Que désirez-vous comme installation septique:

### 1. Un système qui fonctionne sans énergie et est simple à l'utilisation ?

Un système qui requiert de l'énergie peut représenter une dépense supplémentaire de 150 à 400 \$ / an.

### 2. Un système sans entretien annuel ?

Un système qui demande un entretien régulier peut impliquer des frais supplémentaires de 50 \$ à 250 \$ / an.

### 3. Un suivi annuel peu dispendieux ?

Le règlement Q-2, r. 22 exige que tout système de traitement secondaire avancé ou tertiaire fasse l'objet d'un suivi annuel. Les propriétaires des solutions System O)) bénéficient d'un tarif avantageux dû à la simplicité d'effectuer le suivi annuel.

### 4. Un système sans remplacement de média filtrant ?

Le média filtrant de plusieurs systèmes doit être remplacé périodiquement ce qui peut représenter des frais importants.

### 5. Un système qui fonctionne en toute saison ?

Certains systèmes de traitement sont plus vulnérables au froid et présentent des risques de gel en hiver. Les systèmes certifiés sous les normes québécoise et canadienne comme System O)) ont réussi des essais à basse température.

### 6. Un système sans bruit ?

La technologie est passive, sans mécanique ou électricité.

### 7. Un système éprouvé et fiable ?

Les solutions System O)) utilisent une technologie qui a fait ses preuves depuis 1987.

### 8. Un système qui aura une durée de vie accrue ?

Les installations conventionnelles ont un temps d'efficacité limité par rapport aux systèmes de traitement.

### 9. Un système qui s'adapte bien aux conditions de votre terrain ?

Les conduites flexibles permettent des configurations personnalisées, ce qui pourrait vous sauver quelques arbres !

### 10. Un système qui traite sans souci ?

Un choix logique face aux enjeux écologiques d'aujourd'hui.



# 2.

## GRILLE DE COMPARAISON DES TECHNOLOGIES



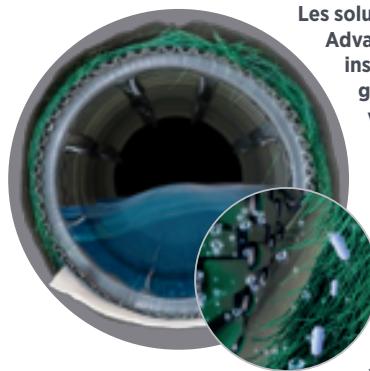
Calculez  
et comparez

EXEMPLE POUR UN TSA (TRAITEMENT SECONDAIRE AVANCÉ) DE 3 CHAMBRES À COUCHER EN SOL PERMÉABLE GRAVITAIRE

 <b>NOUVELLE GÉNÉRATION ADVANCED ENVROSEPTIC</b>	<b>Système mécanique</b> (pompe et aérateur)	<b>Système à changement de média filtrant</b> (mousse de tourbe, coco ou autre substrat)
<b>Frais énergétique (\$)</b> Consommation de KWH/an pour l'ensemble du système	<b>0\$</b> <b>Sans électricité</b> Technologie totalement passive	
<b>Remplacement de média filtrant (\$)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coût du média selon la fréquence de remplacement</li> <li>Frais de surplus en fonction de la distance à parcourir</li> <li>Frais de disposition de la matière contaminée</li> </ul>	<b>0\$</b> <b>Média filtrant permanent</b> Aucun colmatage de conduite <a href="#">Détails en page 4</a>	
<b>Entretien de pièces mécaniques (\$)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste de pièces à changer et prix de chacune, durée de vie de chaque pièce</li> <li>Taux horaire du technicien</li> </ul>	<b>0\$</b> <b>Sans mécanique</b> Aucune réparation de pièces mécaniques défaillantes ou désuètes	
<b>Frais annuels d'entretien et/ou du suivi (\$)</b>	<b>Suivi annuel le plus bas du marché !</b> Quelle est la différence entre suivi et entretien annuel ? <a href="#">Détails en page 4</a>	
<b>Durée de vie moyenne (nombre d'années)</b>	<b>+ de 30 ans</b> La technologie existe depuis 1987 et des systèmes installés cette même année sont toujours aussi performants et écologiques ! <a href="#">Détails en page 5</a>	
<b>Garanties (nombre d'années)</b> Composantes, sable filtrant, performance, etc...	<b>20 ans</b> Attention, ce qui est important de comprendre sur les garanties de composantes, sable filtrant et performance <a href="#">Détails en page 5</a>	
<b>Référencement</b> Un suivi annuel obligatoire par le ministère gratuit !	Référez un voisin, un ami, une connaissance pour l'installation de son System O)) et obtenez un suivi annuel gratuit.	

# Remplacement de média filtrant

Au Québec, chaque technologie d'épuration des eaux usées utilisent un procédé de traitement biologique, c'est-à-dire un endroit où les bactéries pourront se multiplier et se nourrir des polluants contenus dans l'eau. Les bactéries métabolisent les polluants jusqu'à créer des boues en mode anaérobique. Pour certaines technologies, ces endroits favorisant la prolifération bactérienne, appelés médias filtrants, nécessitent un entretien et des frais additionnels pour les remplacer.



**Les solutions System O) basées sur la technologie Advanced Enviro)Septic qui sont conçues, installées et utilisées conformément aux guides, sont durables. Les fines particules vertes autour des conduites qui permettent une prolifération bactérienne sont permanentes. Le système ne nécessite aucun remplacement de média filtrant ou de composante et aucun nettoyage n'est requis.** La technologie existe depuis 1987. Nous voyons des systèmes installés il y a plus de 30 ans qui sont toujours fonctionnels, en parfaite condition, et qui traitent les eaux usées avec la même efficacité qu'au départ.

## POURQUOI?

Deux phénomènes sont à l'origine de cette grande espérance de vie : **la croissance contrôlée d'un tapis bactérien («biomat») due à l'aération et au traitement des eaux avant leur infiltration, et une gestion naturelle des boues à l'intérieur des conduites.**

Les curieux scientifiques d'entre vous pourront retrouver un document expliquant ces mécanismes biologiques sur notre blogue : <https://dboexpert.com/dboclic-boues/>

## Frais annuel

### Quelle est la différence entre un suivi annuel obligatoire par le ministère de l'Environnement et un entretien annuel des pièces d'un système?

Depuis le 31 décembre 2005, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées chapitre Q-2, r. 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, précise que les entreprises qui offrent des systèmes de traitement autonomes pour les résidences isolées au Québec doivent être certifiées selon la norme NQ 3680-910. Le propriétaire d'un système de traitement certifié selon cette norme doit être lié en tout temps par contrat avec un fabricant, son représentant ou un tiers qualifié. Une copie de ce contrat doit être remise à la municipalité où est située le système de traitement. Le contrat doit stipuler qu'un entretien annuel minimal du système sera effectué.

Puisque System O) avec la technologie Advanced Enviro)Septic est le plus simple du marché et qu'il ne requiert ni réparation de pièces mécaniques ou changement de média filtrant, l'entretien est nul. Dans l'obligation du ministère, nous devons tout de même effectuer un suivi annuel qui permettra d'évaluer la condition du système et émettre, au besoin, des recommandations. Vous aurez ainsi l'assurance que votre système fonctionne normalement.

## Les distinctions de System O)

### EN RÉSUMÉ

**Un des avantages d'une solution System O) est qu'il s'agit d'un écosystème complètement ouvert à la nature.** Une multitude d'organismes indigènes, tels que les vers et les insectes, mais également les multiples racines, accèdent aux conduites Advanced Enviro)Septic. Ceux-ci participent donc de manière significative à la réduction de la biomasse et à l'élimination des boues et des minéraux contenues à l'intérieur des conduites.

Nous retrouvons également à travers la technologie **une digestion anaérobique et aérobique** : l'eau usée s'introduit dans les conduites Advanced Enviro)Septic par vagues selon l'utilisation de l'eau dans la maison. L'eau disparaît graduellement par infiltration, contrôlée par les conduites et le sable filtrant qui les entourent. Ces vagues obligent les bactéries présentes dans les conduites à alterner entre les modes aérobique et anaérobique, c'est-à-dire en présence ou en absence d'oxygène. Ces changements continus font en sorte que les bactéries produisent moins de boues que les bactéries qui fonctionnent en un seul mode.

### Demandez combien coûte un changement de média filtrant. Quelle est sa durée de vie ?

Aurez-vous la mauvaise surprise de payer pour remplacer la mousse de tourbe, coco ou autre substrat ou bout de quelques années à peine ?

## Les distinctions de System O)

Un inspecteur de chez DBO Expert viendra chaque année effectuer le suivi qui consiste à :

- Vérifier le niveau d'eau dans les piézomètres;
- Ajuster les égaliseurs, au besoin;
- Inspecter visuellement l'état du terrain (résurgence, écoulement des eaux de surface, condition de l'évent, piézomètres, dispositif d'échantillonnage, etc.);
- Faire des recommandations au propriétaire, le cas échéant;
- Transmettre le rapport d'inspection annuelle à la municipalité appropriée.

En situation particulière/anormale, le contrat de suivi annuel assure le déplacement pour assistance dans la résolution de problème et ce, sans frais additionnels.

**Nous sommes les moins chers au Québec et le resteront!**

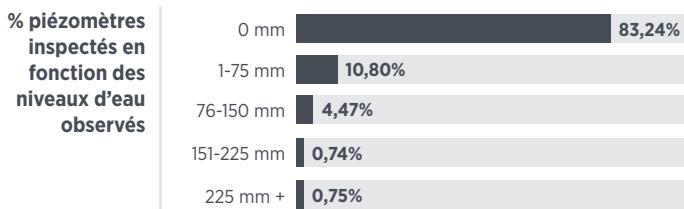
**Demandez combien vous coûtera l'entretien et le suivi annuel.**

# Durée de vie moyenne

Après plus de 20 ans d'existence et 277,069 inspections de piézomètres faites au cours de ces années, DBO Expert est convaincue, encore aujourd'hui, que la technologie derrière les installations System O)) est la meilleure approche en termes de durabilité et de performance épuratoire sur le marché.

**Qu'est-ce qu'un piézomètre?** Il s'agit d'un outil à même le système septique permettant d'évaluer le niveau d'eau dans chacune des rangées de conduites.

Vous serez à même de constater dans ce graphique que 99,25 % des niveaux d'eau dans les piézomètres de toutes nos installations – **toutes années confondues** – inspectée en 2020 présentaient une situation normale. Une situation normale est indiquée lorsque le niveau d'eau dans les conduites, mesuré à travers le piézomètre au bout de chaque rangée de conduites, est entre 0 et 225 mm.

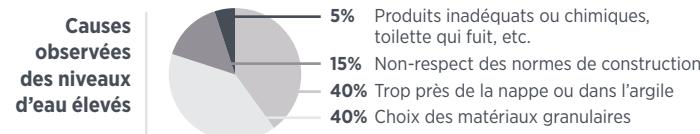


Vous avez bien lu, plus de **99,25 % des piézomètres inspectés en 2020 illustrent un niveau d'eau parfaitement normal.**

## Les distinctions de System O))

Ces résultats signifient que les propriétaires de ces installations en 2020 n'ont eu aucun frais à débourser hormis le coût du suivi annuel – pas de pièces à réparer, pas de média filtrant à remplacer.

Dans les rares cas de niveaux élevés, voici les causes observées.



Pour les cas anormaux, DBO Expert a accompagné le client dans la résolution de problème sans honoraires additionnels. C'est ça, la promesse de service du contrat de suivi annuel DBO !

## Demandez si votre installation sera durable sans payer davantage après quelques années ?

La technologie Advanced Enviro))Septic existe depuis 1987 et des systèmes installés cette même année sont toujours aussi performants et écologiques.

## Les distinctions de System O))

# Garantie ou transparence ?

Ce qui est important de comprendre sur les garanties de composantes, de sable filtrant et de performance ?

### GARANTIE SUR LA TECHNOLOGIE

Les conduites Advanced Enviro))Septic sont **garanties 20 ans** par le manufacturier. Étant le système le plus simple sur le marché, il n'y a pas d'autres composantes nécessaires au bon fonctionnement du procédé biologique outre le sable filtrant.

### GARANTIE DU SABLE FILTRANT

Le sable filtrant enveloppe les conduites Advanced Enviro))Septic et permet de compléter un traitement adéquat de l'eau pour qu'elle puisse ensuite s'infiltrer en toute sécurité à la nature. **Seule une granulométrie émise par la sablière permet de garantir la qualité du sable filtrant.** Nous exigeons déjà de l'installateur cette granulométrie pour toute installation System O)).

### GARANTIE SUR LA PERFORMANCE

Chaque technologie a passé un long processus de banc d'essai afin de certifier la qualité de traitement. DBO Expert est dans l'obligation d'être audité annuellement par un organisme mandaté par le Bureau de normalisation du Québec pour maintenir sa certification selon les normes écologiques émises. Conséquemment, si vous suivez les recommandations du guide de l'usager, le système sera toujours performant.

### GARANTIE COLMATAGE/EMBOUAGE

Bien que tous les systèmes de traitement des eaux produisent des minéraux/boues, seulement System O)) saura les réintroduire harmonieusement dans les cycles de la nature. **DÉTAILS EN PAGE 2**

### EN RÉSUMÉ

Grâce à la simplicité et l'absence de pièces mécaniques ou de remplacement de média filtrant de System O)) avec la technologie Advanced Enviro))Septic, l'entretien est nul. Dans l'obligation du ministère de l'Environnement, nous devons tout de même effectuer un suivi annuel qui permettra d'évaluer la condition du système et de vous émettre, s'il y a lieu, des recommandations.

## Demandez quelle réelle garantie vous obtenez. Devrez-vous payer pour réparer les pièces mécaniques ou le changement de média filtrant ?

**Vous êtes déjà garantis 20 ans. Faites installer une solution System O)) par un installateur certifié et oubliez-la !**

# 3.

## ÉTAPES À SUIVRE POUR LA RÉALISATION DE MON PROJET

### Réaliser une installation septique en **7 étapes.**

1. Obtenir une **étude de caractérisation du site** par un concepteur (technologue ou ingénieur).
2. À la réception de l'étude, discuter avec le concepteur des **types d'installations qui conviennent à vos besoins.** (Utilisez notre grille de comparaison pratique pour le consommateur disponible à la page 3.)
3. Choisir la meilleure option pour vous en termes écologique, économique et d'une durabilité accrue.
4. Faire compléter les **plans et devis** selon [votre choix](#).
5. Obtenir le **permis** relatif à l'installation septique choisie, auprès de la **municipalité**.
6. Choisir parmi des **installateurs qualifiés** en fonction de trois soumissions au minimum.
7. Assurer une **surveillance de chantier**, soit par **votre inspecteur municipal** ou **votre concepteur**.



Pour connaître les concepteurs ou les installateurs de votre région, contactez-nous :

[info@dboexpert.com](mailto:info@dboexpert.com) | 1 866 440-4975

### Nos systèmes sont éligibles au crédit d'impôt du gouvernement du Québec : **20% en crédit d'impôt.**

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles si, entre autres, les conditions suivantes sont remplies :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre 2019 (ou le jour où vous avez cessé de résider au Canada en 2019);
- vous ou votre conjoint avez conclu une entente après le 31 mars 2017 avec un entrepreneur qualifié afin qu'il réalise des travaux portant sur des installations d'assainissement des eaux usées à l'égard d'une habitation admissible (soit, en règle générale, une habitation située au Québec dont vous êtes propriétaire et qui constitue votre lieu principal de résidence ou, à certaines conditions, un chalet dont vous êtes propriétaire);
- les dépenses engagées pour ces travaux ont été payées en 2019.

Ce crédit d'impôt s'applique pour les années 2017 à 2022 seulement.

#### **Calcul du crédit**

Le montant du crédit d'impôt est égal à 20 % des dépenses admissibles qui dépassent 2 500 \$.

Le crédit d'impôt maximal qui peut être accordé pour votre habitation, pour les années 2017 à 2022, est de 5 500 \$.

Les formulaires sont disponibles au : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/>

NOUVELLE GÉNÉRATION

ADVANCED  
**ENVIRO<sup>®</sup>SEPTIC**<sup>MD</sup>

Des solutions de traitement des eaux usées  
**ÉCONOMIQUES, ÉCOLOGIQUES et DURABLES**

Pour plus d'informations, informez-vous auprès du représentant de votre région

**OUTAOUAISS  
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Stéphane Pelletier  
819 578-1594  
spelletier@dboexpert.com

**LAURENTIDES**

Jonathan Thifault  
819 324-1584  
jthifault@dboexpert.com

**LANAUDIÈRE**

Hugues Thifault  
438 483-3034  
hthifault@dboexpert.com

**ESTRIE  
MONTÉRÉGIE**

Marie-Ève Bergeron  
819 578 5957  
mebergeron@dboexpert.com

**EST DU QUÉBEC**

Sandra Blondeau  
Carl Boissonneault  
1 877 428-3028  
info@septicpro.net

**DBOEXPERT.COM**

1 866 440-4975

INFO@DBOEXPERT.COM | 501, CHEMIN GIROUX, SHERBROOKE, QC J1C 0J8